



POSITIONNEMENT DE L'ONF SUR LE VTT DANS LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

JUIN
2016

Depuis 2013, l'agence ONF de Fontainebleau a organisé de nombreuses réunions durant lesquelles le sujet du VTT a été longuement débattu. En parallèle, elle s'est attachée les services d'un prestataire spécialisé, Bike solutions, pour affiner son positionnement. Fort de tous ces éléments, l'agence ONF de Fontainebleau peut aujourd'hui afficher son positionnement sur le sujet.

1●●● L'ONF de Fontainebleau considère le VTT comme un mode de découverte de la forêt comme un autre, à l'exception des pratiques freestyle et descente qui sont incompatibles avec les autres usages sur un même linéaire. A ce titre, le VTT crosscountry fait donc partie intégrante des usages autorisés en forêt ;

2●●● L'ONF privilégie donc une position ouverte, constructive et positive vis-à-vis du public VTTiste de la forêt ;

3●●● En conséquence, l'ONF s'investira dans la création d'une offre de sentiers correspondant aux besoins des VTTistes, dans le respect de l'environnement (incidences sur la faune, érosion, etc.) et dans la limite de ses moyens humains et financiers et de ceux de ses partenaires sur le projet. Ce projet constituera une équation entre le type de circuit (balisé ou libre) et le type d'organisation (individuel ou manifestation sportive) ;

4●●● Pour créer cette offre, l'ONF s'appuiera principalement sur les ressources locales, tant pour la conception que pour l'entretien des circuits. Il souhaite donc une fédération des différents organismes et pratiquants de ces sports, à cette fin constructive. Cette disposition n'exclut pas l'intervention ponctuelle de professionnels à des fins d'expertise et de conseil.



La stratégie ne se conçoit pas sans la participation des collectivités territoriales, notamment le Conseil départemental en charge du « développement maîtrisé des sports de nature ». Elle complète les dispositions prises dans les conventions nationales entre l'ONF et la FFCT et entre l'ONF et la FFC signées respectivement le 20 décembre 2012 et le 13 mars 2013.

STRATÉGIE DÉCLINÉE EN UN ENSEMBLE DE MESURES

PROMOUVOIR UNE OFFRE EXTÉRIEURE

D'autres sites de pratiques VTT seront valorisés dans le département, en s'appuyant notamment sur les îles de loisirs, pour diffuser les pratiquants et éviter leur concentration sur le massif, conformément à la politique du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

ADOPTER UNE DÉMARCHE CONSTRUCTIVE

Sans être privilégiées, les solutions répressives ne sont pas exclues car le respect de la loi est la base du bien-vivre en société, y compris en forêt. Mais elles sont difficiles à appliquer, et surtout elles ne peuvent contribuer, seules, à une posture générale constructive.

ENCOURAGER LE PARTENARIAT

Le partenariat avec le monde VTTiste sera renforcé en s'appuyant sur les propositions suivantes :

1- l'ONF encourage les VTTistes à se structurer en association(s) pour faire valoir leurs intérêts auprès du gestionnaires et pour qu'un réel partenariat structuré se crée ;

2- le monde VTT sera plus étroitement associé à la concertation via le comité accueil et érosion ;

3- des chantiers bénévoles seront organisés autour de ce partenariat, en veillant au rassemblement des différents usagers de la forêt dont les VTTistes pour augmenter les échanges entre usagers et améliorer la perception de chaque usage ;

4- Les manifestations autorisées et organisées dans le massif seront l'occasion de mieux sensibiliser ce public, souvent non affilié à un club et donc difficilement accessible par d'autres moyens ;

5- L'inventaire des sentiers utilisables par les VTTistes sera mis à disposition des usagers via une carte disponible sur le site « en forêt de Fontainebleau » ;

6- Cet inventaire des sentiers sera poursuivi afin de disposer à terme d'une base de données « chemins » complète sous système d'information géographique. Dans cette base, il est indispensable que certains sentiers de largeur inférieurs à 2,5m soient autorisés aux VTT afin de répondre réellement au besoin de ce type d'usage. La base de données ainsi constituée servira d'une part à faciliter et accélérer l'étude des demandes d'autorisation de manifestations (notamment celles concernant la course d'orientation), et d'autre part à proposer au public non intéressé par des circuits balisés, un outil pour personnaliser leurs circuits (partenariat avec la FFCT en cours pour l'adaptation de leur site « veloefrance »).



CRÉER DES SENTIERS ADAPTÉS

Des sentiers VTT seront aménagés et balisés afin de répondre à la demande et de limiter les conflits d'usages :

1- Partenariat : pour la création et encore davantage pour l'entretien, l'ONF attend l'engagement des bénévoles. Si l'entretien du circuit faisait défaut et entraînait une érosion ou un risque accentogène pour les usagers, l'ONF se réserve le droit de fermer le circuit ;

2- Public cible : pratiquants aguerris de crosscountry (difficulté bleue, rouge et noire) afin de répondre à la demande actuelle sans la développer, ce que pourrait amener la création d'une offre pour les débutants ;

3- Politique : toute ouverture de sentier ex nihilo sera compensée par la fermeture physique d'autres sentes afin de ne pas augmenter la pénétration des usagers dans les parcelles. Ce dispositif vise à assurer une dissuasion pertinente et avertie de la fréquentation pour limiter les impacts sur le milieu et les habitats, en cohérence avec la carte des incidences environnementales ;

4- Maillage : 20 à 25 km de singletracks seront aménagés spécifiquement. Ces spots VTT seront complétés et reliés entre eux par des chemins moins techniques (chemins larges, sentier étroit mais plat, etc.). Toute l'offre VTC et VTT du massif, en particulier le Tour du massif à Vélo (TMV), sera refondu pour répondre à ce besoin de maillage d'une part mais d'autre part aussi pour relier la forêt à son territoire (les villes, villages et les services associés comme les loueurs de vélo, le Grand Parquet) ;

5- Localisation : ces sentiers VTT seront répartis en forêt afin d'offrir plusieurs typologies de sentiers dans des espaces variés en veillant à préserver les zones sensibles des points de vue environnemental et érosif ;

6- Esprit des aménagements : intégration au milieu naturel (grès et bois) ;

7- Balisage : selon les règles des fédérations nationales (triangle avec deux ronds) afin d'être aisément compréhensibles, balisage au pochoir et à la peinture (couleur fonction de la difficulté) sur les arbres en priorité afin d'être réalisable par des bénévoles et être intégrés au milieu naturel, efficace et discret. Aux endroits les plus critiques pour se repérer, des panonceaux pourront cependant être apposés en reprenant les mêmes codes et typologie que le reste du balisage, sans inflation pour respecter le principe d'intégration.

DÉCOURAGER L'USAGE DES SENTIERS BLEUS

Les sentiers bleus, à l'exception des portions empruntant des chemins de plus de 2,5m de large, sont exclusivement pédestres. Plusieurs mesures seront mises en œuvre pour assurer ce statut :



1- L'attractivité des sentiers bleus pour les VTTistes sera progressivement réduite par la création à des endroits spécifiques d'aménagements rendant compliquée la pratique du VTT ;

2- En même temps que l'offre de circuits VTT s'étoffera, le statut pédestre des sentiers susvisés sera progressivement matérialisé sur le terrain par des panonceaux spécifiques, qui indiquent l'usage exclusivement pédestre sans stigmatiser la pratique du VTT, sur les endroits les plus sensibles uniquement.

PARTAGER L'ESPACE

En conséquence du statut pédestre et afin de limiter le réseau global de sentiers à sécuriser et entretenir, l'ONF n'autorisera pas de création de nouveaux sentiers exclusivement pédestres dans les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois Pignons dans la mesure où leur nombre actuel est suffisant.

Sur les linéaires partagés, l'ONF rappelle que le piéton est toujours prioritaire devant le cheval, lui-même prioritaire devant le cycliste et que, dans tous les cas, la vitesse des usagers doit être adaptée à la visibilité pour éviter tout accident.



CONSULTER LES PRATIQUANTS

Une communication sera faite pour prendre contact avec les pratiquants du site de freestyle de la Croix d'Augas, ainsi que des pistes de descente du Mont Ussy pour étudier ensemble la stratégie à adopter en terme de responsabilité, d'entretien, de mise aux normes et d'effacement de tout ou partie d'ouvrages dangereux ou non compatibles avec le milieu forestier. En l'absence d'engagement des pratiquants, les aménagements sauvages seront détruits.

Un échange d'expériences avec des sites aux problématiques semblables pourra alimenter les réflexions sur la prise en compte du VTT en milieu naturel.

SENSIBILISER LES USAGERS

La communication sur l'offre VTT du massif de Fontainebleau veillera à ne pas créer de développement de la pratique localement (pas de communication à but touristique) mais devra être suffisante pour informer les VTTistes pratiquant sur le massif de Fontainebleau : sites Internet et blogs spécialisés, panneaux d'information sur les parkings, presse locale...

Les chartes des bonnes pratiques en forêt vont être refondues en une seule charte afin de promouvoir le « vivre ensemble » de tous les usagers de la forêt. Cette charte sera déclinée sur divers supports de communication. Les panneaux de bonnes pratiques actuellement visibles sur les parkings seront notamment remplacés progressivement.



La mise en œuvre de cette stratégie sera à évaluer (diminution des conflits d'usage impliquant des VTTistes sur les sentiers pédestres, bon niveau d'entretien des sentiers VTT, satisfaction des pratiquants de VTT, diminution de la création de sentiers ou d'aménagements sauvages, participation des VTTistes au comité accueil et érosion, augmentation du nombre d'actions bénévoles avec des VTTistes).

Agence territoriale Île-de-France Est

217 bis rue grande

77 300 fontainebleau

Juin 2016

Crédit photos : ONF

Réalisation ONF Fontainebleau



www.onf.fr